
Adresse du 1er bataillon de la 68e demi-brigade de la 1re division de l'armée du Nord qui informe la Convention sur les dons des braves républicains, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du 1er bataillon de la 68e demi-brigade de la 1re division de l'armée du Nord qui informe la Convention sur les dons des braves républicains, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 236-237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25414_t1_0236_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

11

Les administrateurs du district de Castres (1) applaudissent au décret qui a proclamé l'existence de l'Être suprême, à celui de l'institution des fêtes décadaires, et jurent de se sacrifier, s'il le faut, pour assurer le bonheur du peuple et le triomphe de la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Castres, s. d.] (3).

« Mandataires du peuple

Quel est le pouvoir, quel est le charme de la vertu ! En Séance publique, nous avons lu le magnifique rapport de votre collègue Robespierre, et nos cœurs se sont dilatés, nos âmes se sont ouvertes à la joie. Les principes qui y sont posés sont les nôtres; les vertus que son auteur préconise, nous les portons dans nos cœurs, car nous sommes Républicains, et nous aimons, nous chérissons tout ce qui les caractérise. Avec quel plaisir nous assisterons aux fêtes décadaires ! avec quel empressement nous nous y rendrons !... Augustes comme leur objet, simples comme la nature, et bien différentes de celles que la Raison vient de supprimer, qu'elles nous seront précieuses ces fêtes ! Nous y serons avec tous nos frères, tous nos concitoyens, et des querelles absurdes ne viendront plus nous diviser, nous éloigner.

Grâces immortelles vous soient rendues, Législateurs ! Ce rapprochement est votre ouvrage et c'est à vos vertus, c'est à votre amour pour les hommes que nous le devons. Jouissez d'avance des heureux fruits qu'il promet. Nous nous pressons de concourir à leur développement, et de nous sacrifier, s'il le faut, pour assurer le bonheur du peuple, et le triomphe de la vertu ».

[8 signatures illisibles].

12

La société populaire de Carcassonne (4) écrit à la Convention que le représentant du peuple Chaudron-Rousseau a mérité, par sa conduite et ses vertus, l'estime et la confiance des républicains de cette commune; qu'il a terrassé l'athéisme et la superstition, l'immoralité et l'aristocratie, et que la raison triomphe. Elle l'invite à poursuivre sa pénible carrière, en opposant au crime et à la perfidie la sainte coalition des vertus.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (5).

(1) Tarn.

(2) P.V., XL, 241. Bⁱⁿ, 12 mess.

(3) C 308, pl. 1197, p. 12.

(4) Aude.

(5) P.V., XL, 241. Bⁱⁿ, 12 mess.

13

La commission des administrations civiles, police et tribunaux écrit et fait passer un arrêté du département de la Somme, sur la réunion proposée de la commune d'Hourges à celle de Domars.

Renvoi au comité de division (1).

14

La commission des administrations civiles, police et tribunaux écrit concernant les perquisitions qui ont été faites des nommés Harlé, Moys et Guillement, condamnés par contumace à la peine des fers, pour crime de faux. Deux de ces accusés ont été arrêtés, le troisième ne tardera pas à l'être.

Renvoyé au comité de sûreté générale (2).

15

Le 1^{er} bataillon de la 68^e demi-brigade, 1^{re} division de l'armée du Nord, écrit qu'ayant repoussé fortement un escadron de dragons ennemis qui s'étoient présentés devant lui, le chef du 19^e régiment de cavalerie, témoin de cette action, tira de son porte-feuille un assignat de 250 liv., et le donna pour récompenser la valeur des soldats qui composent le bataillon.

Ces braves républicains, sensibles, disent-ils, à cet acte généreux, pensent que l'argent ne peut payer les vertus guerrières, et envoient à la Convention les 250 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s. l. n. d.] (4).

« Citoyens représentants, le général Clayrfait, à la tête des esclaves qu'il commande, s'est imaginé qu'il pourrait singer les républicains et marcher comme eux au pas de charge; il a cru qu'il pourrait débusquer des Français du poste d'Houglede, dont ils l'avaient délogé deux jours auparavant. Notre bataillon a été employé dans cette affaire; il a tâché de faire son devoir et de soutenir la réputation que la demi-brigade s'est acquise depuis l'ouverture de la campagne: il a même été assez heureux pour donner une forte leçon aux dragons de La Tour, dont un escadron vint pour charger notre bataillon.

« Nous avions pour témoin le 19^e régiment de cavalerie, à qui la localité ne permettait pas de charger. Son chef a été satisfait de notre manière d'opérer; il a cru qu'une grati-

(1) P.V., XL, 241.

(2) P.V., XL, 241.

(3) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 10 mess.; J. Perlet, n° 645; J. Fr., n° 642.

(4) Mon., XXI, 98; Audit. nat., n° 644; C. Eg., n° 679; J. Paris, n° 546; Ann. R.F., n° 210; M.U., XLI, 171; J. Sablier, n° 1405; J. univ., n° 1681.

fication serait pour nous un nouvel encouragement, et il a tiré de son portefeuille un assignat de 250 liv. qu'il a remis à notre chef, le citoyen Villard.

« Nous sommes très-sensibles à cet acte généreux; il ne peut partir que d'un cœur entièrement dévoué à la chose publique; mais, en rendant hommage aux sentiments du chef de la brigade du 19^e de cavalerie, nous pensons que des républicains ne se battent point par intérêt, et que l'argent ne peut payer les vertus guerrières.

« D'après ces principes, qui sont généralement adoptés et suivis par le bataillon, nous nous sommes déterminés à vous faire passer les 250 liv. de gratification que le chef du 19^e de cavalerie nous a données, afin que vous les employiez au genre d'utilité que vous croirez le plus convenable. Quant à nous, nous ambitionnons, pour prix de nos travaux, votre estime et celle de nos concitoyens, et nous la regardons comme la récompense la plus digne de tout soldat français ».

16

Les maire et officiers municipaux, membres du comité de surveillance et du conseil-général de la commune d'Abondant (1), écrivent qu'ils ont nommé deux commissaires pour présenter à la Convention les dons civiques qu'ils font aux défenseurs de la patrie, et qui consistent en 85 chemises, 45 paires de souliers et 35 paires de guêtres... Ils félicitent la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (2).

17

L'agent national près le district de Castel-Sarrasin (3) annonce que des biens d'émigrés, estimés 27,736 l. ont été vendus 64,950 l.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

18

Les administrateurs du district de Bar-sur-Ornain (5) annoncent à la Convention que Jean Herbillon (3), cultivateur à Monplonne, et Pierre Herbillon, cultivateur à Stainville, ont fait don à la patrie de 2 chevaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t) et 12 mess.; J. Sablier, n^o 1405.

(3) Haute-Garonne.

(4) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 12 mess.; M.U., XLI, 172; J. Sablier, n^o 1405; C. Eg., n^o 682.

(5) Meuse.

(6) P.V., XL, 242. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t); M.U.; XLI, 172; J. Fr., n^o 642; J. Sablier, n^o 1405.

19

L'agent national près le district de Saint-Omer (1) écrit que dans son district il a été vendu, depuis le mois brumaire jusqu'au 1^{er} prairial, pour 3,535,180 liv. de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 1,374,129 liv. 11 s., et qu'il en reste encore à vendre pour plus de 80 millions.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

20

La société populaire de Rochefort (3) fait passer deux exemplaires du plan de la fête célébrée en floréal.

Renvoi au comité d'instruction publique (4).

[Rochefort, 12 prair. II] (5).

« Citoyens,

Votre commission décadaire va vous entretenir de la pompe et de la solennité de la fête du 20 prairéal consacrée à l'être suprême, à ce moteur universel que personne ne comprend, que tout mortel contemple avec ravissement par le spectacle de la nature et qu'il trouve au fond de son cœur, lorsqu'il se porte vers le chemin de la vertu.

Votre commission n'est pas assez audacieuse pour vous développer les motifs politiques d'un décret qui atténue le parti de l'étranger, qui détruit les projets dévastateurs du parlement britannique, qui renverse les combinaisons des assassins de la liberté, qui fait tomber la calomnie répandue sur le peuple français et ses représentants; la convention nationale a parlé par l'organe de ROBESPIERRE, l'univers a sanctionné ses maximes, elles ont été traduites en toutes les langues, elles seront bûchées sur le marbre et l'airain, par le génie de l'histoire, et la postérité jugera qui de PITT ou des républicains ont le mieux mérité de l'espèce humaine.

Nous vous parlerons seulement de son influence sur la morale, des effets salutaires qu'il doit produire dans l'ame des hommes probes et intègres, de l'espoir consolateur, qu'il va faire naître à l'épouse vertueuse qui s'est identifiée à l'existence de son époux et qui veut le suivre au delà du tombeau; à la respectable mère de famille qui veut être éternellement liée à ses enfans; au fils aimable et tendre qui se complait dans l'idée sublime que la mort

(1) Pas-de-Calais.

(2) P.V., XL, 243. Bⁱⁿ, 12 mess.; M.U., XLI, 170; J. Sablier, n^o 1405.

(3) Charente-Inférieure.

(4) P.V., XL, 243.

(5) DXXXVIII, 3 - doss. LVII. Rapport fait à la Sté révol. de Rochefort, au nom de sa Commission des fêtes décadaires, par le cⁿ Cassius Quillet. Signé ROSSIGNOL (présid.), FIDÈLE-BRUDIÈU, ALLIBERT, BURGOIN. JOYEUX (secrét.). Imprimé par ordre de la Sté, chez Jousserant, à Rochefort.